



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 14 juin 2023, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures et madame Linda Laplante, adjointe de direction.

Sont absents, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 23-06-14-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 33.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 23-06-14-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023 : ADOPTION**

CA 23-06-14-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 10 mai 2023 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucune présentation.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**



CA 23-06-14-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 23-06-14 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 23-06-14, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR PATRICK BOUSEZ, PRÉFET, AU MONTANT DE 918,87 \$: AUTORISATION

CA 23-06-14-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Patrick Bousez, préfet, au montant de 918,87 \$.

Proposition adoptée.

5.1.3 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU MONTANT DE 541,70 \$: AUTORISATION

CA 23-06-14-06 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au montant de 541,70 \$.

Proposition adoptée.

5.1.4 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME JULIE CASSAB, DIRECTRICE DU GREFFE ET DES COMMUNICATIONS, AU MONTANT DE 1 331,62 \$: AUTORISATION

CA 23-06-14-07 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications, au montant de 1 331,62 \$.

Proposition adoptée.

5.1.5 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : AUTORISATION

CA 23-06-14-08 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses des employés de la MRC tel que présenté.

Proposition adoptée.



5.1.6 RAPPORT DES TRANSACTIONS DE LA PETITE CAISSE AU MONTANT DE 620,80 \$: DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5.1.7 ADHÉSION DE LA MRC À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CCMM), POUR L'ANNÉE 2023, À TITRE DE MEMBRE AFFAIRES, AU COÛT DE 935 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la demande d'adhésion à la CCMM reçue par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la pertinence des événements, conférences, formations, activités de réseautage et plusieurs autres opportunités dont peuvent bénéficier les membres de la CCMM;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges bénéficiera des avantages suivants :

- 3 délégués
- Accès aux préventes exclusives
- Rabais jusqu'à 35 % sur les activités régulières virtuelles et en présentiel de la Chambre sur la réservation d'événements, activités, formations, conférences etc. (+150 par an)
- Invitation à une rencontre des nouveaux membres (prochaine date 14 juin 2023)
- Accès gratuit aux conférences en ligne de la saison régulière
- Affichage du nom et des coordonnées de votre entreprise sur leur site web retrouvable par catégorie dans le répertoire
- Accès aux délégués principaux et secondaires des membres +8 000 contacts (80% dirigeants ou propriétaires)
- Accès au régime d'assurance collective des chambres de commerce
- Avantages commerciaux avec la FCCQ
- Conseils et orientation pour entrepreneurs dans les sources de financement, la création, la gestion et la croissance de leur entreprise et dans les programmes, les règles et les services gouvernementaux
- Accès à la plateforme innovatrice de réseautage virtuel, grâce au jumelage intelligent et à la vidéoconférence - Clic B2B
- Droit d'afficher le logo attestant le statut de membre sur le site Web de l'entreprise (logo fourni par la Chambre)

POUR CES MOTIFS,

CA 23-06-14-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'adhésion de la MRC à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), pour l'année 2023, à titre de Membre Affaires, au coût de 935 \$ plus les taxes applicables

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 RÉOLUTION DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION - DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX / AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DU PROJET DE L'HÔPITAL VAUDREUIL-SOULANGES/ STATIONNEMENT ÉTAGÉ OU SOUTERRAIN : DÉPÔT

Les membres du comité administratif font la demande de reporter la résolution d'appui à la séance du conseil du 5 juillet 2023 dans le but d'adopter une approche régionale.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède donc au dépôt du document.



5.2.2 RÉSOLUTION DE LA MRC DE ROUVILLE - DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'ÉLIMINER LES RETRAITS MINIMUMS OBLIGATOIRES ANNUELS RÉGISSANT LES FONDS ENREGISTRÉS DE REVENU DE RETRAIT (FERR) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.3 RÉSOLUTION DE LA MRC DES MASKOUTAINS ET RÉSOLUTIONS D'APPUI - EMPRISE FERROVIAIRE DU CANADIEN PACIFIQUE ENTRE SAINT-HYACINTHE ET FARNHAM – PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.4 RÉSOLUTIONS D'APPUI AUX MRC DE MATAWINIE ET MONTCALM RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER SUITE À LA HAUSSE IMPORTANTE DES COÛTS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.5 RÉSOLUTION DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS EN APPUI À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNÉ DEMANDANT DES MODIFICATIONS AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) RELATIVEMENT AU COMPOSTAGE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.6 RÉSOLUTION DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL EN APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - RÉACTION AU BUDGET 2023-2024 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET ATTENTES SPÉCIFIÉES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.3 BÂTIMENTS

5.3.1 REMPLACEMENT DES COMMODITÉS D'UNE SALLE DE TOILETTE AU SOUS-SOL DU CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES (CAVS) ET DE LA CONVERSION D'UNE DEUXIÈME SALLE DE TOILETTE AU SOUS-SOL EN UN ESPACE DE RANGEMENT PAR L'ENTREPRISE PASSION PLOMBERIE AU MONTANT DE 2 748 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE deux salles de toilette désuètes sont situées au sous-sol du Centre d'archives Vaudreuil-Soulanges dont le besoin n'en justifie qu'une seule en raison d'une nouvelle salle de toilette construite au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux n'ont pas été inclus dans le devis de mise aux normes du bâtiment;

CONSIDÉRANT le besoin de changer la cuvette et le lavabo d'une seule salle au sous-sol, de démonter et fermer adéquatement les conduites et le drain de la deuxième salle pour la convertir en espace de rangement;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-06-14-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu



d'entériner le remplacement des commodités d'une salle de toilette au sous-sol du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges (CAVS) et de la conversion d'une deuxième salle de toilette au sous-sol en un espace de rangement par l'entreprise Passion plomberie au montant de 2 748 \$ plus les taxes applicables.

Proposition adoptée.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 OCTROI DE CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE POUR LE POSTE DE TECHNICIENNE EN RESSOURCES HUMAINES À MADAME ÉMILIE DUMAS, À COMPTER DU 26 JUIN 2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le départ de la technicienne en ressources humaines pendant la période d'essai;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en février 2023;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 120 00 141 – 25 %
- 02 130 00 141 – 41 %
- 02 610 00 141 – 9 %
- 02 220 00 141 – 3 %
- 02 460 00 141 – 3 %
- 02 400 00 141 – 5 %
- 02 454 00 141 – 5 %
- 02 590 00 141 – 3 %
- 02 452 30 141 – 3 %
- 02 320 00 141 – 3 %

POUR CES MOTIFS,

CA 23-06-14-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'octroyer un contrat à durée indéterminée à madame Émilie Dumas, à titre de technicienne en ressources humaines, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 26 juin 2023, selon la catégorie d'employés non syndiqués et non cadres, avec une rémunération similaire à la convention collective en vigueur selon la classe 5 et l'échelon 9, et d'**autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.



8.3 SÉCURITÉ CIVILE

8.3.1 ANNULATION DE LA RÉPARATION DU DRONE PHANTOM 4 PRO – MATRICE 210 DU SYSTÈME D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) PAR L'ENTREPRISE DRONEXPERTS AU MONTANT DE 2 375 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : ABROGATION DE LA RÉOLUTION 23-04-12-14

CONSIDÉRANT la résolution 23-04-12-14 entérinant la réparation du drone Phantom 4 Pro-Matrice 210 au montant de 2 375 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT un nouvel estimé de la réparation par l'entreprise DroneXperts en date du 5 mai 2023, majorant les coûts de réparation à 4 115,25 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le drone Phantom 4 Pro-Matrice 210 est d'une technologie de première génération dont la garantie d'origine est expirée et que le coût majoré de la réparation n'assurera pas qu'aucun bris ne surviendra dans le futur ni que l'accessibilité aux pièces sera possible;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir un drone de nouvelle génération pour quelques milliers de dollars de plus et venant avec une garantie de deux ans en cas de bris causé entre autres par une perte de contrôle du drone;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-06-14-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'abroger la résolution 23-04-12-14 afin d'annuler la réparation du drone Phantom 4 Pro – Matrice 210 du système d'urgence en milieu isolé (SUMI) par l'entreprise DroneXperts au montant de 2 375 \$ plus les taxes applicables.

Proposition adoptée.

8.3.2 ACHAT D'UN DRONE MAVIC 3 THERMAL AUPRÈS DE L'ENTREPRISE DRONEXPERTS AU MONTANT DE 8 014 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la capacité en drone du Système d'urgence en milieu isolé (SUMI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, opéré par le service de sécurité incendie de la ville de L'Île-Perrot, utilisé au besoin pour les interventions d'urgence hors réseau routier sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel drone Phantom 4 Pro-Matrice a fait l'objet d'une chute lors de l'exercice de simulation de Trans-Northern Pipelines, tenu le 8 février 2023 dont le scénario d'exercice impliquait le vol d'un drone sur la rivière Delisle à la hauteur de Coteau-du-Lac, permettant de localiser le déversement simulé d'hydrocarbure dans la rivière;

CONSIDÉRANT QUE le drone Phantom 4 Pro-Matrice 210 est d'une technologie de première génération dont la garantie d'origine est expirée et que le coût de la réparation au montant de 4 115,25 \$ plus les taxes applicables n'assurera pas qu'aucun bris ne surviendra dans le futur ni que l'accessibilité aux pièces sera possible;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir un drone de nouvelle génération pour quelques milliers de dollars de plus que le coût de la réparation et venant avec une garantie de deux ans en cas de bris causé entre autres par une perte de contrôle du drone;

CONSIDÉRANT le besoin opérationnel de maintenir la capacité en drone du SUMI aux fins de la sécurité des citoyens sur le territoire de la MRC en remplaçant le drone Phantom 4 Pro-Matrice 210;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au surplus affecté non réservé;

POUR CES MOTIFS,



CA 23-06-14-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser l'achat d'un drone Mavic 3 thermal auprès de l'entreprise DroneXperts au montant de 8 014 \$ plus les taxes applicables.

Proposition adoptée.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE DE COTEAU-DU-LAC - RÈGLEMENT NUMÉRO 300.31 RELATIF AU ZONAGE ET RÈGLEMENT NUMÉRO 408 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement URB 300.31 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 300 afin de modifier le chapitre 12 (Dispositions applicables à l'architecture);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement URB 408 a pour objet de contrôler la démolition d'immeubles afin de se conformer aux exigences de la *Loi sur le patrimoine culturel* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéro URB 300.31 et URB 408 de la Ville de Coteau-du-Lac indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-06-14-14 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **approuve** les règlements numéro URB 300.31 et URB 408 de la Ville de Coteau-du-Lac et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité des règlements numéro URB 300.31 et URB 408 de la Ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.



11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

11.3 OCTROI D'UN MANDAT DE RÉDACTION DU MÉMOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) AU GROUPE BC2 POUR LA SOMME MAXIMALE DE 21 500 \$ AVANT TAXES : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT les travaux de révision en cours du Plan d'aménagement et de développement (PMAD) par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges veut faire valoir les intérêts des municipalités concernées afin que la CMM tienne compte des préoccupations de la MRC dans le cadre de son exercice de révision;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, un mémoire doit être rédigé en collaboration avec les municipalités concernées sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'argumentaire développé sera directement relié aux éléments du contenu du SADR3 ainsi qu'aux particularités plus spécifiques des municipalités incluses dans le territoire de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-06-14-15 IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Lachance
APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu

d'entériner l'octroi du mandat de rédaction du mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) au Groupe BC2 pour la somme maximale de 21 500 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.1.1 LETTRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC CONCERNANT LE NOUVEAU CADRE DE GESTION DES FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT (FLI) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. INFO TERRITOIRE

13.1 ENTENTE DE PARTAGE DE DONNÉES GÉOMATIQUES AVEC DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES DANS LE CADRE DE LEURS MANDATS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE Développement Vaudreuil-Soulanges demande à la MRC de consulter des données géomatiques dans le cadre de leurs mandats;



CONSIDÉRANT QUE Développement Vaudreuil-Soulanges s'engage à respecter les données confidentielles et les droits d'auteur de l'information géomatique diffusée sur la plateforme géomatique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit signer une entente de partage de données avec Développement Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

CA 23-06-14-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer une entente avec Développement Vaudreuil-Soulanges relativement au partage des données géomatiques.

Proposition adoptée.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

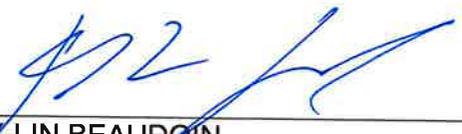
CA 23-06-14-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 30.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier